

22 janvier 871 : bataille de Basing (Hampshire).

La bataille de Basing se déroule le 22 janvier 871 près d'Old Basing, dans le Hampshire. Elle oppose l'armée du Wessex, conduite par le roi Æthelred, aux Vikings de la Grande Armée. Deux semaines après leur victoire à Ashdown, les Anglais sont battus par les Danois lors de ce nouvel affrontement.

L'expression « *Grande Armée païenne* » (anglais : *Great Heathen Army* ; vieil anglais : *mycel heathen here*) est utilisée dans la *Chronique anglo-saxonne*. Les indications qui la concernent proviennent pour une grande part de ces annales².

On peut faire remonter les origines de la Grande Armée à la bande de guerriers vikings qui assiégea Paris en 845, peut-être conduite par le légendaire Ragnar Lodbrok. Ils s'attaquèrent ensuite aux environs, pillant plusieurs fois Rouen et d'autres villes plus petites, frappant peut-être à partir de bases faciles à défendre établies dans la zone de leurs déprédations.

Après s'être fait la main à travers l'Europe continentale, l'armée partit pour la Grande-Bretagne et débarqua en Est-Anglie en 865. Son objectif était de conquérir l'Angleterre et de s'y établir. Elle était dirigée par Halfdan et Ivar Ragnarsson, dit « *le Désossé* », avec l'assistance de leur frère Ubbe. Les sagas norroises voient dans l'invasion une opération de représailles en réponse à la mort de leur père, Ragnar Lodbrok, aux mains du roi Ælle de Northumbrie, mais l'historicité de cette justification est incertaine.

À la fin de 866, l'armée fit la conquête du royaume de Northumbrie, suivi en 870 de celui d'Est-Anglie. En 871, arriva de Scandinavie la Grande Armée d'été, conduite par Bagsecg. En 874, les hommes de la Grande Armée païenne, ainsi renforcée, purent conquérir la Mercie, chassant le roi Burgred. La même année, un grand nombre d'entre eux s'établirent dans les territoires conquis, suivis en 877 par un autre groupe. Des preuves de leur séjour ont été apportées par le charnier de 250 corps découvert à Repton et par la cinquantaine de tumuli trouvés non loin de là, à Ingleby, dans le Derbyshire.

Après la conquête de la Mercie, la Grande Armée se scinda : Halfdan fit mouvement au nord pour attaquer les Pictes, tandis qu'au sud Guthrum affirmait son autorité de chef de guerre. Ses hommes et lui appliquaient la stratégie danoise habituelle : occuper une ville fortifiée puis chercher à obtenir un traité de paix avantageux, en général de l'argent en échange de la promesse d'abandonner immédiatement le terrain. En 876, les troupes de Halfdan et Guthrum rassemblées furent rejointes par de nouveaux renforts et gagnèrent ensemble la bataille de Wareham.

Cependant, Alfred le Grand, qui régnait sur le Wessex, seul royaume anglo-saxon resté indépendant, contre-attaqua et affronta la Grande Armée en 878 à Ethandun ; en se constituant un rempart de leurs boucliers, de façon analogue à la formation en tortue des légions romaines, les Saxons prirent l'avantage et, quoiqu'avec difficulté, emportèrent la

victoire. Les Danois battirent en retraite et se réfugièrent dans Chippenham. Leur reddition, après 14 jours de siège, ouvrit la voie à un traité de paix par lequel Guthrum acceptait d'être baptisé en prenant Alfred pour parrain.

Les Danois restèrent dès lors confinés à ce qui allait être appelé le Danelaw ; le Wessex fut libéré de la menace qu'ils représentaient. Au nord, les colons issus de l'armée formèrent le royaume viking d'York, qui se prolongea avec plusieurs interruptions jusqu'au milieu du X^e siècle.



22 janvier 1506 : création de la garde pontificale suisse (Vatican).

La Garde suisse a été appelée au Vatican par le pape Jules II le 21 juin 1505 quand le souverain pontife demanda à la Diète suisse, par la voix de Peter von Hertenstein, archidiacre de la cathédrale de Sion, de lui fournir un corps de deux cents soldats permanent pour sa protection. Les mercenaires suisses étaient un choix naturel car ils étaient les plus réputés d'Europe.

En septembre 1505, le premier contingent de gardes suisses se met en route pour Rome. Ils

traverseront le col du Saint-Gothard à pied, en plein hiver et reçoivent leur solde du banquier Jacob Fugger. La date officielle de fondation de la Garde suisse pontificale est le 22 janvier 1506, date de l'entrée d'un premier contingent de hallebardiers organisés en compagnies commandées par l'Uranais Kaspar von Silenen sur la place du Peuple (*Piazza del Popolo*) dans la Ville éternelle.

En 1512, le pape leur accorde, au cours d'une cérémonie grandiose, le titre de « *défenseurs de la liberté de l'Église* », après qu'ils eurent sauvé le trône pontifical en se battant bravement contre les troupes du roi de France, Louis XII.

Son action la plus mémorable et la plus significative se déroule le 6 mai 1527, lorsque 147 des « *mercenaires de Dieu* » périssent en combattant les lansquenets de Charles Quint pour défendre l'escalier menant au tombeau de saint Pierre, pendant que quarante-deux autres gardes suisses protègent la fuite du pape Clément VII au château Saint-Ange (ils seront les seuls survivants). Dès l'année qui suit cette tragédie, le 6 mai devient la date du « *serment des recrues* ».

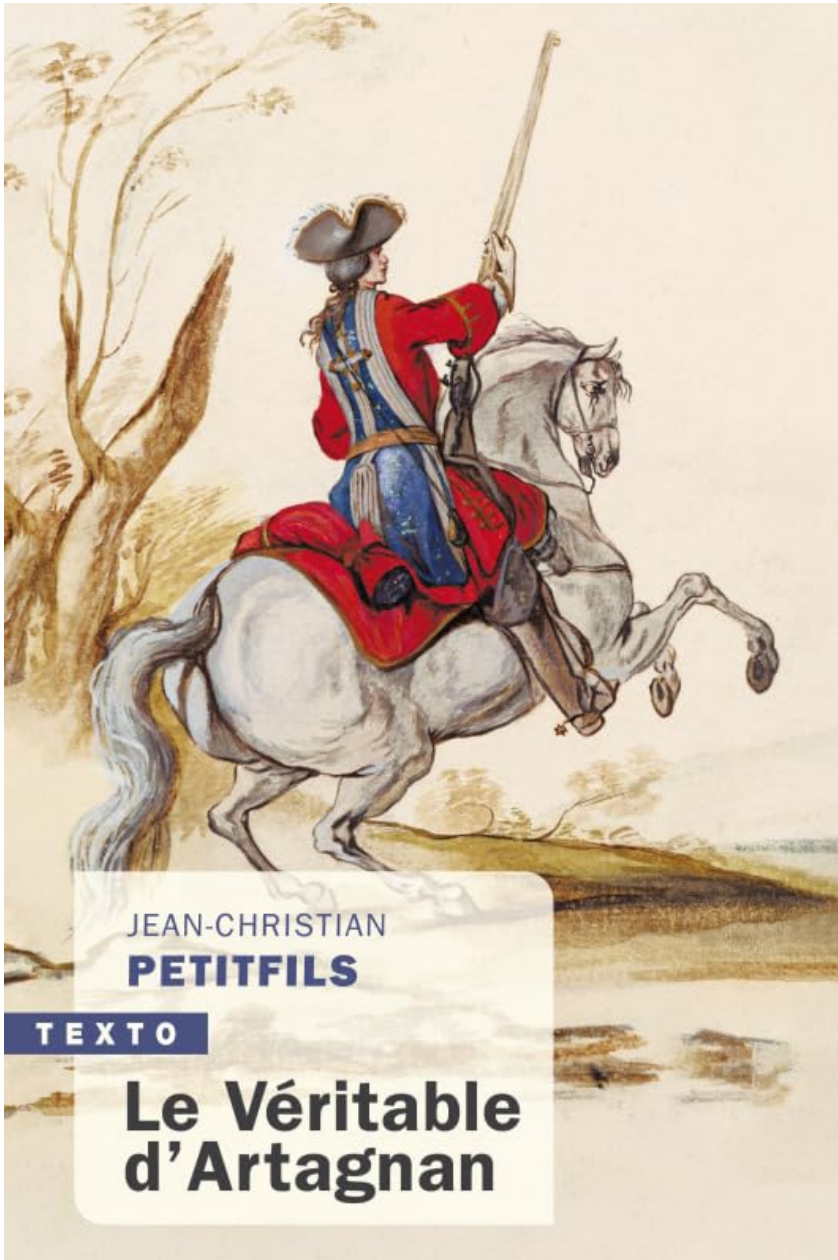
D'autres corps armés pontificaux ont existé parallèlement dans le passé. Notamment la Garde corse qui est dissoute au XVII^e siècle à la suite de l'affaire de la garde corse. Ont également existé la garde noble et la garde palatine, toutes deux dissoutes en 1970 par le pape Paul VI.

C'est la plus vieille armée papale encore en exercice. Les troupes pontificales ne sont plus montées au feu des combats depuis leur défaite par les troupes italiennes, survenue en 1870.



Gardes suisses

22 janvier 1667 : D'Artagnan devient capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires.



En 1666, il est nommé « *Capitaine des petits chiens du Roi courant le chevreuil* » (charge qui lui rapporte des gages et lui assure un logement à Versailles) ; il se démet de cette charge en 1667 pour devenir capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires, ce qui lui assure une solde de 900 livres par mois.

22 janvier 1799 : bataille de Samanouth (Egypte).

Les Français, vainqueurs des Mamelouks, avaient chassé Mourad Bey du Fayoum, et l'avaient forcé de se retirer vers le Haut-Saïd, mais celui-ci, toujours maître de la Haute-Égypte, ne se croyait pas vaincu, et ne cessait d'inquiéter les Français avec sa nombreuse cavalerie, en attendant qu'il pût les attaquer en bataille rangée.

Ceux-ci, qui n'avaient que de l'infanterie, ne pouvaient garantir le territoire qu'ils occupaient des fréquentes incursions des Mamelouks. Le général Desaix, qui commandait dans cette partie, informe Bonaparte de sa situation, et en reçoit bientôt un renfort de 1 000 hommes de cavalerie et de 3 pièces d'artillerie légère, commandé par le général Davout, avec ordre de chasser Mourad Bey au-delà des cataractes du Nil, d'exterminer les Mamelouks ou de les expulser de l'Égypte.

Conformément à ces ordres, Davout et Desaix marchent contre Mourad Bey, mais celui-ci se dérobe sans cesse à leurs poursuites.

Le 9 nivôse an VII (29 décembre 1798) l'armée française arrive à Girga, capitale de la Haute-Égypte, et s'y arrête pour attendre une flottille qui devait leur apporter des munitions. Mais les vents étaient contraires, et il se passa vingt jours sans qu'on entendît parler de la flottille. Cependant Mourad Bey mettait tout en œuvre pour susciter aux Français de nouveaux ennemis :

- d'un côté il invite les chefs du pays de Djeddah et d'Yanbu, en Arabie, à passer la mer Rouge et à exterminer une poignée d'infidèles venus pour détruire la religion de Mahomet.
- d'un autre côté il envoie en Nubie des émissaires qui en amènent du renfort, et Hassan Bey Jeddaoui est aussi conjuré de se réunir contre les ennemis du Coran, tandis que des émissaires sont envoyés dans la province qui se trouve entre Girga et Assiout, pour engager les habitants à détruire la flottille des Français et inquiéter les derrières de leur armée.

Toutes ces manœuvres ne purent se faire assez secrètement pour qu'elles ne parvinssent pas aux oreilles du général Desaix. Aussitôt il charge le général Davout de marcher à la tête de toute sa cavalerie pour les dérouter et en punir les auteurs.

Le 14 nivôse an VII (3 janvier 1799) la cavalerie française rencontre au village de Souaqui une multitude d'hommes armés : en moins d'un instant elle est chargée et mise en pleine déroute. Huit cents des insurgés restèrent sur le champ de bataille.

Cette défaite aurait dû rendre les Égyptiens plus circonspects, mais elle n'empêcha pas les paysans des provinces de Misnie, de Benesouef et d'Hoara de se rassembler dans les environs d'Assiout. Davout marche contre eux, les rencontre le 19 nivôse an VII (8 janvier 1799) au village de Tatha, fond sur eux, les taille en pièces, leur tue mille hommes et met le reste en fuite.

Cependant l'armée de Mourad Bey se trouvait renforcée par mille chérifs arrivés d'au-delà de la Mer Rouge, de deux cent cinquante Mamelouks qu'avaient amenés Hassan bey Jeddaoui et Osman bey Hassan, un autre corps de Nubiens et de Maugrabins était campé

auprès du village de Houé, et les habitants de la Haute-Égypte, depuis Girga jusqu'aux cataractes, s'étaient levés en masse, et n'attendaient que le signal pour agir. Une armée aussi nombreuse était aux yeux de Mourad Bey plus que suffisante pour remplir ses vœux.

Aussi, ne doutant pas un instant du succès, il se dispose à attaquer les Français : l'ordre est donné, et l'avant-garde, commandée par Osman bey Hassan, arriva le 2 pluviôse an VII (21 janvier 1799) dans le désert, en face de Samanouth.

Le 3 pluviôse an VII (22 janvier 1799), immédiatement, Desaix partage son avant-garde et en forme trois carrés, deux d'infanterie et un de cavalerie. Ce dernier était placé au centre des deux autres, de manière à en être protégé. A peine les Français furent-ils rangés en bataille, que la cavalerie ennemie les cerna totalement, pendant qu'une colonne d'Arabes d'Yanbu faisait un feu continu sur leur gauche. Desaix charge les carabiniers de la 21^e demi-brigade légère de deuxième formation de les attaquer, pendant que Rapp et Savary, à la tête d'un escadron du 7^e hussards bis, chargeraient l'ennemi en flanc.

Les Arabes, qui étaient dans un grand canal, furent attaqués avec tant de vivacité qu'ils prirent la fuite, laissant sur la place une trentaine des leurs, tant tués que blessés. Quelques instants après les Arabes d'Yanbu, s'étant ralliés, reviennent à la charge, et veulent enlever le village de Samanouth ; mais les carabiniers de la 21^e demi-brigade légère les assaillirent avec tant de vigueur et dirigèrent contre eux un feu si bien soutenu, qu'ils furent obligés de se retirer une seconde fois, après avoir perdu beaucoup de monde.

Cependant les nombreuses colonnes de l'ennemi s'avançaient en poussant des cris effroyables, et les Mamelouks fondent sur les carrés que commandaient les généraux Friand et Belliard, mais ils furent si vivement repoussés par le feu de l'artillerie et de la mousqueterie, qu'ils se retirèrent en laissant le champ de bataille jonché de leurs morts. Mourad Bey et Osman bey Hassan, qui commandaient le corps des Mamelouks, ne peuvent tenir contre la charge de la cavalerie de Davout. Ils abandonnent leur position, et entraînent toute l'armée dans leur fuite.

Les Français poursuivirent les ennemis jusqu'au lendemain, et ne s'arrêtèrent qu'après avoir poussé au delà des cataractes Mourad Bey et tous ceux que leur animosité contre les Français, ou le fanatisme religieux, avait rangés sous ses drapeaux.

22 janvier 1845 : naissance du géographe Paul Vidal de la Blache.



Considéré comme le fondateur de la géographie moderne française jusque dans les années 70, Paul Vidal de La Blache en a renouvelé le champ, scientifique, social, politique. Il a contribué au développement de la cartographie moderne avec la conception d'une soixantaine de cartes physiques, humaines et politiques qui seront utilisées dans toutes les écoles de France et d'un Atlas innovant. Son « *Tableau* » présentait une description inédite du paysage français et il a institutionnalisé une discipline universitaire nouvelle et indépendante de l'Histoire.



[View Fullscreen](#)
[Aller au contenu PDF](#)

22 janvier 1852 : création de la médaille militaire par Napoléon III.

La médaille militaire est une décoration militaire française, instituée le 22 janvier 1852 par Louis-Napoléon Bonaparte destinée aux militaires du rang, aux sous-officiers, et à titre exceptionnel, aux officiers généraux et maréchaux de France. Elle est parfois appelée *Légion d'honneur du sous-officier*, *Médaille des braves* ou *bijou de la nation*.



Elle est décernée par le président de la République sur proposition du ministre des Armées, dans les conditions prévues par le Code de la Légion d'honneur, de la médaille militaire et de l'ordre national du Mérite. Il s'agit de la troisième décoration dans l'ordre de préséance après la Légion d'honneur et l'ordre de la libération mais la deuxième pouvant être encore décernée, l'ordre de la libération étant forclos.

De toutes les décorations militaires françaises, celle-ci représente la plus haute distinction, récompensant en temps de guerre les maréchaux de France et les généraux, déjà grands-croix de la Légion d'honneur. Dans ce cas, la Médaille militaire se porte en avant de la grand-croix de la Légion d'honneur. Cependant, selon la grande chancellerie, aucun texte officialise cette disposition.

Cette décoration est inspirée de l'ordre de la Couronne de fer d'Italie, instituée par son oncle Napoléon 1^{er} en reprenant le ruban ainsi que la dominante argent de la décoration proprement dite. À noter d'ailleurs que le ruban originel de la médaille militaire était à dominante jaune-orangé avec des liserés vert foncé. Il a ensuite évolué à partir de 1870 en devenant jaune avec des liserés vert clair. En créant la médaille militaire, le prince-président Louis-Napoléon Bonaparte entend récompenser les mérites des meilleurs soldats et sous-officiers.

Le 22 mars 1852, face au carrousel du Louvre, il s'adresse ainsi aux 48 premiers récipiendaires qui se sont distingués au cours des campagnes d'Algérie : « [...] *Soldats, combien de fois ai-je regretté de voir des soldats et des sous-officiers rentrer dans leurs foyers sans récompense, quoique par la durée de leurs services, par des blessures, par des actions dignes d'éloges, ils eussent mérité un témoignage de satisfaction de la patrie ! [...] C'est pour le leur accorder que j'ai institué cette médaille [...]. Elle assurera 100 francs de rente viagère ; c'est peu, certainement ; mais ce qui est beaucoup, c'est le ruban que vous porterez sur la poitrine et qui dira à vos camarades, à vos familles, à vos concitoyens que celui qui la porte est un brave. »*

Tout change lors de la deuxième cérémonie de remise de décoration, le 10 mai 1852. Ce jour-là, Louis Napoléon décore 1.705 soldats et sous-officiers devant 80.000 soldats et une foule immense de Parisiens massés sur le Champ de Mars.

Mais surtout, il fait avec habileté, le même jour, le choix d'épingler la décoration sur l'uniforme de deux nouveaux maréchaux de France (Honoré Charles Reille et Jean-Baptiste Vaillant), en « *récompense suprême* ». Cette initiative, étendue le 13 juin 1852 aux généraux et aux amiraux ayant rendu des services exceptionnels (comme la fonction de ministre ou le commandement en chef), assure pour toujours le prestige de la Médaille militaire. Une décision présidentielle du 5 mai 1950, reprise, lors de la réforme de 1962 par l'article R. 140 du code de la légion d'honneur et de la médaille militaire stipule : « *La médaille militaire peut être exceptionnellement concédée par décret pris en conseil des ministres aux maréchaux de France et aux officiers généraux, grand-croix de la Légion d'honneur, qui, en temps de guerre, ont exercé un commandement en chef devant l'ennemi ou qui ont rendu des services exceptionnels à la défense nationale. »*

22 janvier 1871 : destruction du pont de Fontenoy par les chasseurs des Vosges.

[View Fullscreen](#)

[Aller au contenu PDF](#)

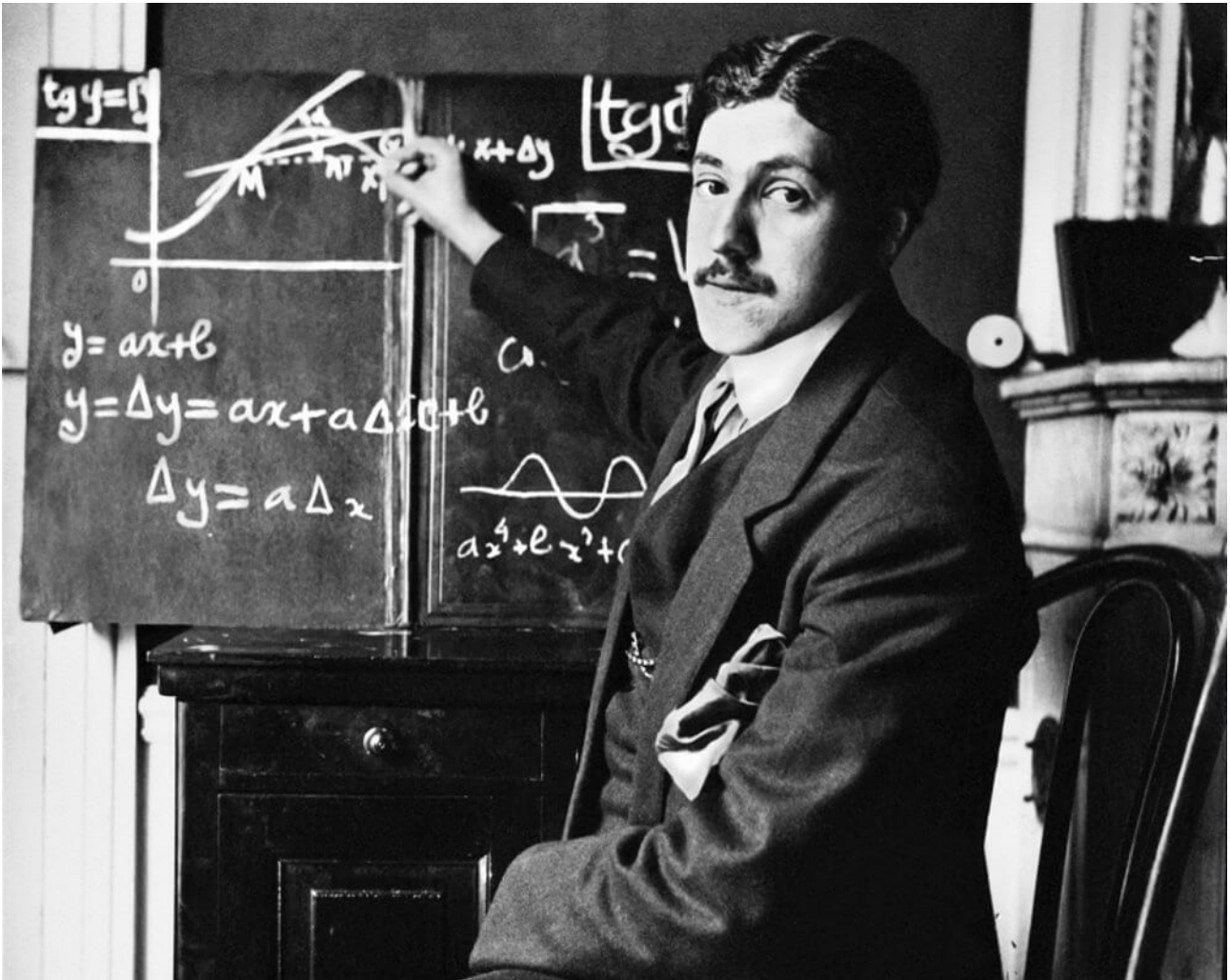
22 janvier 1879 : bataille d'Isandhlwana - défaite des Britanniques contre les Zoulous.

La **bataille d'Isandhlwana** a été livrée le 22 janvier 1879 en Afrique du Sud, pendant la guerre anglo-zouloue, et s'est soldée par l'une des plus grandes défaites coloniales britanniques. L'*Isandhlwana* est une colline isolée dans la province du KwaZulu-Natal. *Isandhlwana* veut dire « *la colline qui ressemble à un bœuf* ».

Une armée de plus de 20 000 Zoulous, commandée par Ntshingwayo Khoza et Mavumengwana kaNdlela Ntuli, balaie six compagnies du 24^e régiment d'infanterie britannique, un contingent de volontaires du Natal et des auxiliaires Basotho, soit 1 700 hommes environ, sous les ordres du colonel Durnford et du lieutenant-colonel Pulleine.



22 janvier 1892 : naissance de Marcel Ferdinand Bloch (Dassault).



Marcel Dassault durant la Première Guerre mondiale.

[View Fullscreen](#)
[Aller au contenu PDF](#)

Tradition et Innovation, Dassault Aviation.

[View Fullscreen](#)
[Aller au contenu PDF](#)

Hélice Eclair

[View Fullscreen](#)
[Aller au contenu PDF](#)



L'hélice ECLAIR montée sur le SPAD de Guynemer.

22 janvier 1922 : l'aviatrice suédoise Elsa Andersson se tue en parachute.

Elsa Andersson, née le 27 avril 1897 à Strövelstorp (Suède) et morte le 22 janvier 1922, est la première aviatrice suédoise et une parachutiste cascadeuse. En 1922, elle se tue lors de son troisième saut à Askersund. Des milliers de spectateurs étaient rassemblés sur la glace du lac Alsen gelé. Elle a eu du mal à ouvrir son parachute, qui s'est finalement déplié à peu de distance de la cime des arbres et s'est écrasée violemment sur le sol.

En 1996, l'auteur Jacques Werup rédige une biographie romancée d'Elsa Andersson. En 2001, ce même roman est adapté au cinéma par Jan Troell sous le nom de *Blanche comme la neige* (*Så vit som en snö*). Elsa Andersson est interprétée par l'actrice Amanda Ooms ([photo de gauche](#)).



22 janvier 1941 : arrestation du CC Honoré d'Estienne d'Orves (Nantes).

Sorti de l'École polytechnique en 1923, Honoré d'Estienne d'Orves s'engage dans la Marine nationale, élève officier à l'École navale. Il participe à la campagne d'application à bord du croiseur école *Jeanne d'Arc*.

Honoré d'Estienne d'Orves

Etienne de Montety



tempus

En 1929, il épouse Éliane de Lorgeril, descendante de Louis de Lorgeril, maire de Rennes, avec qui il aura cinq

enfants : Marguerite, Monique, Rose, Marc (1937-2016), comte d'Estienne d'Orves, capitaine de corvette honoraire, Philippe, comte d'Estienne d'Orves.

Il est promu Lieutenant de vaisseau en 1930. En décembre 1939 il est embarqué à bord du croiseur lourd *Duquesne*, comme aide de camp de l'amiral Godfroy, commandant la Force X. Cette escadre se trouvant internée à Alexandrie lors de l'opération Catapult le 3 juillet 1940, d'Estienne d'Orves ne se satisfait pas de l'inaction à laquelle il est contraint.

En juillet 1940, avec plusieurs de ses camarades, il tente de rejoindre le général Legentilhomme, commandant supérieur des troupes de la Côte française des Somalis, qui a annoncé son intention de refuser l'armistice. La colonie s'étant finalement ralliée au gouvernement de Vichy en évinçant le général Legentilhomme, d'Estienne d'Orves décide, en août 1940, de rejoindre l'Angleterre.

Il parvient à Londres à la fin de septembre après un long périple autour de l'Afrique, il prend le nom de « *Chateaufieux* » et se présente au quartier-général du général de Gaulle. Il est affecté au 2e bureau des Forces navales françaises libres.

Le 21 décembre 1940, il est envoyé en mission en France : il traverse la Manche à bord d'un petit chalutier, accompagné du quartier-maître radiotélégraphiste « *Georges Marty* » (un Alsacien dont le vrai nom est Alfred Gaessler). Ils débarquent à Plogoff (Pors Loubous). Installé à Nantes dans le quartier de Chantenay, il organise un réseau de renseignement en France, le réseau Nemrod. Il établit la première liaison radio entre la France occupée et Londres. Du 6 au 19 janvier 1941, il est à Paris, où il séjourne entre autres chez Max André, une connaissance d'avant-guerre, qui accepte, à sa demande, de monter un réseau de renseignement dans la capitale.

À son retour à Nantes, il est trahi par Alfred Gaessler qui est en réalité un agent du contre-espionnage allemand. Il est arrêté le 22 janvier 1941, ainsi que les époux Clément, chez qui il se trouvait, et, par la suite, les vingt-trois autres membres du réseau. Les accusés sont transférés à Berlin puis à Paris où, le 23 mai, la cour martiale allemande condamne Estienne d'Orves à mort ainsi que huit de ses camarades qui sont transférés à Fresnes.

Les condamnés ne sont pas immédiatement exécutés. Ce sursis peut s'expliquer par la volonté du général von Stülpnagel, commandant des forces d'occupation en France, de garder des otages pour une occasion spectaculaire. Il est aussi possible qu'il ait été tenu compte de la forte émotion provoquée par la condamnation d'un officier de marine, au point de susciter l'intervention du gouvernement de Vichy auprès des autorités allemandes. L'amiral Darlan, vice-président du Conseil, intervient, le 25 mai 1941, dans le cadre de ses tractations avec les Allemands concernant les Protocoles de Paris, pour demander la grâce d'Estienne d'Orves à l'amiral Canaris, en proposant en échange la fourniture de renseignements provenant du centre d'écoutes secret des Oudaïas (Rabat), afin que les Allemands soient informés sur les mouvements de la Marine britannique et le 27 mai des militaires français, proches de la Résistance, sont arrêtés, dont André Beaufre, semble-t-il (selon Loustaunau-Lacau) sur instructions de Darlan.

Le 22 juin 1941, c'est l'entrée en guerre de l'URSS et, le 21 août 1941, le résistant

communiste Pierre Georges — le futur colonel Fabien — abat de deux balles dans le dos l'aspirant d'intendance de la Kriegsmarine Alfons Moser au métro Barbès. Le lendemain, les Allemands promulguent une ordonnance transformant les prisonniers français en otages et le général von Stülpnagel profite de l'occasion pour faire un exemple. En représailles, cent otages sont exécutés dont d'Estienne d'Orves le 29 août 1941 au Mont-Valérien, en compagnie de Maurice Barlier, sous-lieutenant FFL, et de Jan Doornik, officier hollandais.

D'Estienne d'Orves a laissé un journal où il exalte sa foi catholique et patriotique, ainsi que des lettres émouvantes à sa famille. Ses enfants sont recueillis par des camarades de l'École polytechnique, dont Jean Freysselinard, gendre du président Albert Lebrun, installé à Vizille (Isère).

[View Fullscreen](#)

[Aller au contenu PDF](#)

22 janvier 1944 : débarquement d'Anzio (Italie).

Connue sous le nom d'opération *Shingle*, le débarquement des 60 000 anglo-américains est voulu par Churchill pour montrer sa bonne volonté à Staline et surtout pour créer une diversion lors de l'attaque de la ligne Gustav et notamment du mont Cassin. Ne s'attendant pas à débarquer si facilement (la surprise allemande est totale), le général américain, Lucas, préfère rester sur la défensive plutôt que de filer vers Rome. Le général Kesselring en profite pour contre-attaquer et clouer cette tête de pont. Churchill aura ce mot cruel : « *J'avais espéré que nous ayons lancé un chat sauvage sur le rivage, mais tout ce que nous avons finalement eu était une baleine échouée.* »

22 janvier 1963 : signature du Traité de l'Élysée (Paris).



A la suite de la déclaration commune du Président de la République française et du Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne en date du 22 janvier 1963, sur l'organisation et les principes de la coopération entre les deux Etats, les dispositions suivantes ont été agréées :

I. - ORGANISATION

1. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement donneront en tant que de besoin les directives nécessaires et suivront régulièrement la mise en oeuvre du programme fixé ci-après. Ils se réuniront à cet effet chaque fois que cela sera nécessaire et, en principe, au moins deux fois par an.
2. Les Ministres des Affaires étrangères veilleront à l'exécution du programme dans son ensemble. Ils se réuniront au moins tous les trois mois. Sans préjudice des contacts normalement établis par la voie des ambassades, les hauts fonctionnaires des deux Ministères des Affaires étrangères, chargés respectivement des affaires politiques, économiques et culturelles, se rencontreront chaque mois alternativement à Paris et à Bonn pour faire le point des problèmes en cours et préparer la réunion des Ministres. D'autre part, les missions diplomatiques et les consulats des deux pays ainsi que leurs représentations permanentes auprès des organisations internationales prendront tous les contacts nécessaires sur les problèmes d'intérêt commun.
3. Des rencontres régulières auront lieu entre autorités responsables des deux pays dans les domaines de la défense, de l'éducation et de la jeunesse. Elles n'affecteront en rien le

fonctionnement des organismes déjà existants – commission culturelle franco-allemande, groupe permanent d’Etat-major – dont les activités seront au contraire développées. Les Ministres des Affaires étrangères seront représentés à ces rencontres pour assurer la coordination d’ensemble de la coopération ;

a) les Ministres des Armées ou de la Défense se réuniront au moins une fois tous les trois mois. De même, le Ministre français de l’Education nationale rencontrera, suivant le même rythme, la personnalité qui sera désignée du côté allemand pour suivre le programme de coopération sur le plan culturel ;

b) les Chefs d’Etat-major des deux pays se réuniront au moins une fois tous les deux mois ; en cas d’empêchement, ils seront remplacés par leurs représentants responsables ;

c) le haut-commissaire français à la Jeunesse et aux Sports rencontrera, au moins une fois tous les deux mois, le Ministre fédéral de la Famille et de la Jeunesse ou son représentant.

4. Dans chacun des deux pays, une commission interministérielle sera chargée de suivre les problèmes de la coopération. Elle sera présidée par un haut fonctionnaire des Affaires étrangères et comprendra des représentants de toutes les administrations intéressées. Son rôle sera de coordonner l’action des ministères intéressés et de faire périodiquement rapport à son Gouvernement sur l’état de la coopération franco-allemande. Elle aura également pour tâche de présenter toutes suggestions utiles en vue de l’exécution du programme de coopération et de son extension éventuelle à de nouveaux domaines.

II. PROGRAMME

A. - Affaires étrangères

1. Les deux Gouvernements se consulteront, avant toute décision, sur toutes les questions importantes de politique étrangère, et en premier lieu sur les questions d’intérêt commun, en vue de parvenir, autant que possible, à une position analogue. Cette consultation portera entre autres sur les sujets suivants : Problèmes relatifs aux communautés européennes et à la coopération politique européenne ; Relations Est-Ouest, à la fois sur le plan politique et sur le plan économique ; Affaires traitées au sein de l’Organisation du Traité de l’Atlantique Nord et des diverses organisations internationales auxquelles les deux gouvernements sont intéressés, notamment le Conseil de l’Europe, l’Union de l’Europe Occidentale, l’Organisation de coopération et de développement économique, les Nations Unies et leurs institutions spécialisées.
2. La collaboration, déjà établie dans le domaine de l’information, sera poursuivie et développée entre les services intéressés à Paris et à Bonn et entre les missions dans les pays tiers.
3. En ce qui concerne l’aide aux pays en voie de développement, les deux Gouvernements confronteront systématiquement leurs programmes en vue de maintenir une étroite coordination. Ils étudieront la possibilité d’entreprendre des réalisations en commun. Plusieurs départements ministériels étant compétents pour ces questions, du côté français comme du côté allemand, il appartiendra aux deux ministères des Affaires étrangères de déterminer ensemble les bases pratiques de cette collaboration.
4. Les deux Gouvernements étudieront en commun les moyens de renforcer leur

coopération dans d'autres secteurs importants de la politique économique, tels que la politique agricole et forestière, la politique énergétique, les problèmes de communications et de transports et le développement industriel, dans le cadre du Marché commun, ainsi que la politique des crédits à l'exportation.

B. - Défense

I. - Les objectifs poursuivis dans ce domaine seront les suivants :

1. Sur le plan de la stratégie et de la tactique, les autorités compétentes des deux pays s'attacheront à rapprocher leurs doctrines en vue d'aboutir à des conceptions communes. Des instituts franco-allemands de recherche opérationnelle seront créés.
2. Les échanges de personnel entre les armées seront multipliés ; ils concerneront en particulier les professeurs et les élèves des écoles d'Etat-major ; ils pourront comporter des détachements temporaires d'unités entières. Afin de faciliter ces échanges, un effort sera fait de part et d'autre pour l'enseignement pratique des langues chez les stagiaires.
3. En matière d'armements, les deux Gouvernements s'efforceront d'organiser un travail en commun dès le stade de l'élaboration des projets d'armement appropriés et de la préparation des plans de financement. A cette fin, des commissions mixtes étudieront les recherches en cours sur ces projets dans les deux pays et procéderont à leur examen comparé. Elles soumettront des propositions aux ministres qui les examineront lors de leurs rencontres trimestrielles et donneront les directives d'application nécessaires.

II. - Les gouvernements mettront à l'étude les conditions dans lesquelles une collaboration franco-allemande pourra être établie dans le domaine de la défense civile.

C. - Education et Jeunesse

En matière d'éducation et de jeunesse, les propositions contenues dans les mémorandums français et allemand des 19 septembre et 8 novembre 1962 seront mises à l'étude selon les procédures indiquées plus haut :

1. Dans le domaine de l'éducation, l'effort portera principalement sur les points suivants :

a) Enseignement des langues :

Les deux Gouvernements reconnaissent l'importance essentielle que revêt pour la coopération franco-allemande la connaissance dans chacun des deux pays de la langue de l'autre. Ils s'efforceront, à cette fin, de prendre des mesures concrètes en vue d'accroître le nombre des élèves allemands apprenant la langue française et celui des élèves français apprenant la langue allemande. Le Gouvernement fédéral examinera, avec les gouvernements des Länder, compétents en la matière, comment il est possible d'introduire une réglementation qui permette d'atteindre cet objectif. Dans tous les établissements d'enseignement supérieur, il conviendra d'organiser un enseignement pratique de la langue française en Allemagne et de la langue allemande en France, qui sera ouvert à tous les étudiants.

b) Problème des équivalences :

Les autorités compétentes des deux pays seront invitées à accélérer l'adoption des

dispositions concernant l'équivalence des périodes de scolarité, des examens, des titres et diplômes universitaires.

c) Coopération en matière de recherche scientifique :

Les organismes de recherches et les instituts scientifiques développeront leurs contacts en commençant par une information réciproque plus poussée, des programmes de recherches concertées seront établis dans les disciplines où cela se révélera possible.

2. Toutes les possibilités seront offertes aux jeunes des deux pays pour resserrer les liens qui les unissent et pour renforcer leur compréhension mutuelle. Les échanges collectifs seront en particulier multipliés. Un organisme destiné à développer ces possibilités et à promouvoir les échanges sera créé par les deux pays avec, à sa tête, un conseil d'administration autonome. Cet organisme disposera d'un fonds commun franco-allemand qui servira aux échanges entre les deux pays d'écoliers, d'étudiants, de jeunes artisans et de jeunes travailleurs.

III. - DISPOSITIONS FINALES

1. Les directives nécessaires seront données dans chaque pays pour la mise en oeuvre immédiate de ce qui précède. Les Ministres des Affaires étrangères feront le point des réalisations acquises à chacune de leurs rencontres.
2. Les deux Gouvernements tiendront les Gouvernements des autres Etats membres des Communautés européennes informés du développement de la coopération franco-allemande.
3. A l'exception des clauses concernant la défense, le présent Traité s'appliquera également au Land de Berlin, sauf déclaration contraire faite par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne au Gouvernement de la République française dans les trois mois qui suivront l'entrée en vigueur du présent Traité.
4. Les deux Gouvernements pourront apporter les aménagements qui se révéleraient désirables pour la mise en application du présent Traité.
5. Le présent Traité entrera en vigueur dès que chacun des deux Gouvernements aura fait savoir à l'autre que, sur le plan interne, les conditions nécessaires à sa mise en oeuvre ont été remplies.

Fait à Paris, le 22 janvier 1963, en double exemplaire, en langue française et en langue allemande, les deux textes faisant également foi.

Le Président de la République française

Charles de GAULLE

Le Premier Ministre français

Georges POMPIDOU

Le Ministre français des Affaires étrangères

Maurice COUVE de MURVILLE

Le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne

Konrad ADENAUER

Le Ministre fédéral des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne
Gerhard SCHROEDER